

FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE

Fonds de dotation déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011
et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011
Siège social : 64 avenue Parmentier – 75011 PARIS

N° SIRET: 752 109 769 00014

contact@transmissionfraternite.org
Site internet : <http://www.transmissionfraternite.org/>

RAPPORT ANNUEL 2013

Rappel

L'association Les petits frères des Pauvres reçoit ponctuellement des libéralités dont elle refuse d'utiliser le bénéfice à son profit pour des raisons éthiques tenant au lien qui l'unit au donateur ou testateur.

Afin de ne pas se mettre dans un rapport mercantile ou de dépendance avec la personne accompagnée, de ne pas dénaturer la relation d'amitié avec elle, ni prêter le flanc à la critique qui pourrait laisser supposer, par exemple, que l'association s'occupe des personnes âgées pour leur argent, les petits frères des Pauvres ont été amenés, conformément à leurs propres principes déontologiques, à refuser par le passé un certain nombre de libéralités.

Cependant, dans le respect de la mémoire et des intentions des testateurs, l'association a souhaité que ces fonds puissent être utilisés par d'autres organismes partageant ses valeurs et agissant dans le prolongement de sa propre mission.

C'est pourquoi l'association Les petits frères des Pauvres a décidé, par délibération de son conseil d'administration du 10 avril 2010 (puis du 28 mai 2011 sur les modalités), de créer un fonds de dotation indépendant destiné à recueillir les biens matériels que l'association ne souhaitait pas accepter pour elle-même.



ACTIVITES 2013

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois :

- 7 février 2013
- 20 mars 2013
- 29 mai 2013
- 10 juillet 2013
- 8 novembre 2013

De plus, une séance par téléphone a eu lieu le 12 septembre 2013, le très petit nombre de dossiers à examiner ne justifiant pas les déplacements.

Activités liées à la distribution de fonds

Au cours de cette période, et au 23/12/2013, 55 dossiers complets ont été déposés par des associations auprès du fonds Transmission et Fraternité. Trois d'entre eux arrivés après le dernier Conseil 2013, seront instruits et présentés en 2014.

3 projets avaient été déposés fin 2012 après le dernier CA de l'exercice 2012 et ont été examinés en 2013.

55 projets ont donc été pris en compte en 2013.

Ces 55 projets émanaient de 32 associations, l'Association des Paralysés de France ayant déposé 20 projets menés par ses délégations, dans le cadre d'un accord de partenariat (« Opération groupée »), et une autre association (Unis Cité Rhône-Alpes) ayant présenté deux projets distincts.

Deux associations n'ont finalement pas complété leur dossier ou n'ont pas répondu à nos demandes d'information complémentaires.

Quelques autres associations nous ont contactés par courrier, la description faite de leurs activités ne correspondant pas à l'objet du Fonds et nous permettant de les arrêter dans leur démarche avant qu'elles ne déposent un dossier complètement formalisé.



Ce sont donc finalement 53 projets associatifs qui ont été examinés par le Conseil d'administration du Fonds.

- 44 d'entre eux ont été retenus pour des soutiens financiers, pour un montant total d'engagements de 1 007 749.00 €.
À noter qu'en fin d'année une des délégations de l'APF ayant renoncé à son projet, l'engagement correspondant (5 000 €) a été annulé, ce qui porte le montant final des engagements 2013 à 1 002 449 € et le nombre de projets finançables à 43.
- 1 projet a été ajourné et sera examiné en 2014, après une rencontre avec ses responsables, et si l'association présente un dossier modifié,
- 8 dossiers ont été refusés.

Les tableaux détaillés sont présentés dans les pages suivantes.

Tous les dossiers ont été présentés via le site Internet dont dispose le Fonds (www.transmissionfraternite.org).

Pour tout projet présenté, il est exigé une attestation d'éligibilité au mécénat.

À chaque fois que faire se pouvait, les associations demandeuses ont été rencontrées dans leurs locaux pour discuter de leurs activités et projets par un ou deux membres du Conseil d'administration ; à défaut, des entretiens téléphoniques avec leur président ont été réalisés.

Une fois la décision prise par le Conseil, celle-ci a été formalisée par un courrier, accompagné, pour les accords, d'une convention précisant toutes les modalités (montants, tranches, conditions, etc.) de l'aide apportée et les engagements des deux parties. Aucun fonds n'a été versé sans que cette convention soit signée.

Dans tous les cas, les fonds ne sont versés qu'après signature d'une convention qui précise les conditions auxquelles est assujettie la subvention.

De plus, la subvention est assez souvent morcelée en plusieurs tranches de versement, sur l'exercice ou le(s) suivant(s), et versée sous conditions ou production de documents complémentaires (factures, comptes, rapport d'activité, procès-verbal d'assemblée générale, etc.)



Liste des associations ayant obtenu un accord de financement en 2013

| Association | Ville | Projet | Date du CA | Subvention accordée |
|---|----------------------------|---|------------|---------------------|
| Esp'errance | Marseille - 13004 | Bagagerie pour personnes sans domicile fixe | 07/02/13 | 4 000,00 |
| Le panier solidaire | La Ferté Alais - 91590 | Création d'une épicerie sociale | 07/02/13 | 16 183,00 |
| Centre d'Accueil et de Médiation Relationnelle Éducative et Sociale | Paris - 75010 | Maintien des accueils informels et des accueils collectifs des personnes en grande précarité | 07/02/13 | 54 000,00 |
| Urgence Social Rue | Sathonay-Village - 69580 | Accueil de personnes sans abri - location local | 20/03/2013 | 35 000,00 |
| Mosaïque | Nancy - 54520 | Création d'une structure d'accueil pour personnes adultes handicapées mentales | 20/03/2013 | 100 000,00 |
| Samu social International | Paris - 75012 | Renforcement des capacités techniques du SSI sur la question des familles et des adultes en grande précarité | 20/03/2013 | 120 000,00 |
| Tout Autre Chose | Paris - 75009 | Accueil et accompagnement de personnes âgées et/ou fragilisées | 20/03/2013 | 35 000,00 |
| Toit à Moi | Nantes - 44100 | 4 appartements supplémentaires pour loger et accompagner des sans-abri | 29/05/13 | 100 000,00 |
| Les amis du p'tit marche | Autun - 71400 | Aide alimentaire et ateliers d'échanges de savoirs pour personnes en grande difficulté, isolées, en retraite | 29/05/13 | 13 400,00 |
| Accompagnement Promotion Insertion Provence | Vence - 06140 | Aide au déménagement des chibanis | 29/05/13 | 50 000,00 |
| Ateliers Sans Frontières | Bonneuil-sur-Marne - 94380 | Développer l'accès aux TIC tout en soutenant l'insertion de personnes en difficultés | 29/05/13 | 15 000,00 |
| Paris Cocagne | Magny-les-Hameaux - 78114 | Fonds de roulement du jardin de Saint Quentin en Yvelines (exploitation maraîchère biologique à vocation d'insertion) | 29/05/13 | 15 000,00 |

| Association | Ville | Projet | Date du CA | Subvention accordée |
|---|-------------------------------|---|------------|---------------------|
| Accueil de jour | Marseille - 13002 | Accompagnement aux soins et à la santé des personnes sans domicile fixe et/ou à la rue | 29/05/13 | 60 000,00 |
| L'Olivier | Bruz - 35170 | Réfection du chemin du centre Francis Noel et travaux d'isolation phonique (accueil de personnes handicapées mentales) | 29/05/13 | 6 300,00 |
| Ellipse | La Celle Saint Cloud - 78170 | Accompagnement des personnes handicapées mentales à la socialisation et à l'intégration à travers des activités culturelles ou sportives | 29/05/13 | 60 000,00 |
| La Pierre Blanche | Conflans Ste Honorine - 78701 | Hébergement et accompagnement vers le logement de 250 personnes en grande difficulté (travaux de sécurité électrique des bateaux) | 29/05/13 | 34 000,00 |
| Basiliade | Paris - 75003 | Accompagnement social des personnes en grande précarité touchées par le VIH | 10/07/13 | 50 000,00 |
| Les invités au Festin | Besançon - 25000 | Logement de personnes en situation de souffrance psychique et/ou d'exclusion sociale à Boulogne (92) | 10/07/13 | 50 000,00 |
| Association Familiale Départementale pour l'Aide et le Soutien aux personnes en Difficulté Physiques ou Morales | Bon Encontre - 47240 | Acquisition d'outils en vue d'une meilleure traçabilité de la ressourcerie et de l'épicerie solidaire | 10/07/13 | 6 000,00 |
| Le Social Club | Paris - 75015 | Aide à la mobilité des personnes âgées fragilisées | 10/07/13 | 10 000,00 |
| Association des Paralysés de France | Paris - 75013 | Opération groupée ayant permis de soutenir 19 projets sur les 20 présentés. Ces projets concernent des personnes handicapées en situation d'isolement et/ou âgées (se reporter au détail) – Voir également note page suivante | 10/07/13 | 64 926,00 |
| Unis Cité Rhône-Alpes | Lyon - 69003 | Actions d'accompagnement des personnes âgées immigrées (accès aux droits et création de lien social) avec l'ADOMA Saint Fons | 12/09/13 | 7 280,00 |
| Unis Cité Rhône-Alpes | Lyon - 69003 | "Sorties du Cœur" pour des personnes âgées isolées sur des zones rurales de l'Ain | 12/09/13 | 6 360,00 |

| Association | Ville | Projet | Date du CA | Subvention accordée |
|--------------------------------|-------------------------------|--|------------|---------------------------------|
| Le Comede | Le Kremlin Bicêtre - 94270 | Fonctionnement du Centre de Santé pour les exilés | 08/11/13 | 50 000,00 |
| Parole de chien | Paris - 75015 | Nouvelles implantations de visites avec des chiens auprès des personnes âgées en hôpitaux et EHPAD | 08/11/13 | 9 000,00 |
| Aurore | Paris - 75015 | Accueil dans 3 appartements collectifs de 12 personnes sans domicile fixe depuis plusieurs années, très désocialisées, malades et souffrant d'addictions | 08/11/13 | 36 000,00 |
| Total des fonds engagés | | | | 1 007 449,00¹ |

Pour tous ces projets retenus en 2013, le Fonds a été en mesure de verser pendant l'exercice courant un montant total de :
633 549.00 €.

Les soldes restants seront versés selon le calendrier établi par convention dans chaque dossier et au fur et à mesure de l'arrivée des documents justificatifs demandés.

Nota : pour les projets retenus en 2011 et 2012 (voir rapport d'activités précédent), le Fonds a tenu ses engagements pour un montant de 247 000 €, ce qui porte le total des paiements effectués en 2013 à 880 549 €.

¹ 1 002 449 € en tenant compte de l'engagement annulé par la suite de 5 000 € (APF Briec de l'Odet)

Détail des 19 projets présentés par l'Association des Paralysés de France et soutenus dans le cadre de l'opération groupée

| Délégation APF | Ville | Projet | Subvention accordée |
|---|----------------------------|--|----------------------------|
| APD - Délégation départementale 45 | Orléans - 45000 | Café associatif/café inclusif | 2 000,00 |
| SESSD 94 | Bonneuil sur Marne - 94387 | Transport d'usagers | 7 000,00 |
| FAM-MAS 67 | Strasbourg - 67000 | Communication multimodale et relation aux autres | 3 000,00 |
| APF - Délégation départementale 05 | Gap - 05000 | Pérenniser l'action du GIL SEP 05 | 1 500,00 |
| APF - Foyer d'accueil médicalisé | Rivesaltes - 66600 | L'ordinateur accessible | 5 000,00 |
| APF - Délégation départementale APF 35 | Rennes - 35700 | Pratique du cyclotourisme pour personnes en situation de handicap moteur | 3 000,00 |
| APF - Direction régionale Bourgogne Franche Comté | Moneteau - 89470 | Espace interrégional d'accueil et d'accompagnement associatif | 5 000,00 |
| APF - Délégation départementale 24 | Marsac sur l'Isle - 24430 | Estime de soi et handicap | 2 500,00 |
| APF - Délégation départementale 46 | Cahors - 46000 | Atelier informatique | 1 400,00 |
| APF - Délégation départementale 81 | Albi - 81000 | Un véhicule pour vivre tout simplement | 3 000,00 |

| Délégation APF | Ville | Projet | Subvention accordée |
|--|------------------------------|--|------------------------|
| Entreprise adaptée APF 3i concept de l'Odet | Briec - 29510 | Communication interactive | 5 000,00 ² |
| APF - Délégation départementale 90 | Belfort - 90000 | Vie relationnelle : ateliers destinés aux personnes en situation de handicap | 2 100,00 |
| APF - Délégation départementale 29 | Quimper - 29000 | Séjour en Corrèze | 1 850,00 |
| APF- Délégation départementale 10 | Sainte-Savine 10300 | Ateliers d'arts plastiques | 950,00 |
| APF - Délégation départementale 43 | Brives Charensac - 43700 | Service de parc de matériel APF 43 | 5 000,00 |
| SAVS SAMSAH 37 | Tours - 37000 | Habitat du bien vivre à domicile du quartier des Fontaines | 6 000,00 |
| APF - Délégation départementale Eure et Loir | Chartres - 28000 | Achat véhicule adapte 9 places | 3 000,00 |
| APF - Délégation départementale Indre | Châteauroux - 36000 | Acquisition d'un minibus adapté pour transport de personnes à mobilité réduite | 3 000,00 |
| APF - Délégation départementale 08 | Charleville-Mézières - 08105 | Atelier et spectacle de marionnettes | 4 626,00 |
| | | | 64 926,00 ³ |

² La demande de subvention complémentaire près de Bretagne Innovation n'a pas abouti et l'Entreprise Adaptée ne pourra autofinancer le solde du projet (information du 23 septembre 2013). D'où annulation de l'engagement.

³ 59 926 € en tenant compte de l'engagement de 5 000 € annulé.

Liste des associations dont les dossiers ont été ajournés en 2013

| Association | Ville | Projet | Motif de l'ajournement | CA du |
|-------------|---------------|--|--|-----------|
| Jaccede.com | Paris - 75011 | Développements (réseau social) du site destiné à faciliter la mobilité des personnes handicapées | En attente d'une rencontre avec les responsables de l'association. | 8/11/2013 |

Liste des associations dont les dossiers ont été refusés en 2013

| Association | Ville | Projet | Raison du refus | CA du |
|---|-------------------|--|--|------------|
| Pour Que l'Esprit Vive | Paris | La Prée, un pôle social et culturel | Les activités et missions menées par l'association sont hors du champ d'intervention du Fonds Transmission et Fraternité. | 07/02/2013 |
| Apprendre transmettre et partager | Le Cannet | La Voix du Cœur et En Avant | La part du bénévolat dans les activités de l'association a été estimée insuffisante. Possibilité de revoir le dossier, lorsque que les principes associatifs (bénévolat, adhérents, Conseil d'administration, Assemblée générale, etc.) auront été développés. | 20/03/2013 |
| Secours populaire français - Fédération Puy de Dôme | Clermont Ferrand | Lutte contre l'exclusion, insertion et accompagnement social, sur 30 logements temporaires, à destination des publics en difficultés | Il n'est pas apparu que les besoins financiers soient d'une réelle urgence, dans un projet déjà démarré et alors que le salarié a d'ores et déjà été engagé. Le dossier, pour intéressant qu'il soit, n'a pas pu réunir l'unanimité au sein du Conseil. | 10/07/2013 |
| APF - Délégation Nord Pas-de-Calais | Villeneuve d'Ascq | Réalisation de clips pour la prévention de la maltraitance | Le Fonds ne souhaite pas financer de projets de communication, préférant consacrer ses fonds à des projets concrets au profit des personnes elles-mêmes. | 10/07/2013 |
| Les amis de l'atelier | Châtenay-Malabry | Pension de Famille (PF) Gambetta-Brueys | Cette fondation disposant de moyens importants, le Fonds ne souhaite pas lui apporter de fonds propres. Son aide serait une goutte d'eau. | 12/09/2013 |

| Association | Ville | Projet | Raison du refus | CA du |
|--|----------|--|---|------------|
| Fondation Sainte Geneviève sous l'égide de la fondation Notre Dame | Nanterre | Foyer El Paso | Le Conseil d'administration a considéré que cette action n'était pas prioritaire par rapport aux objectifs du Fonds. | 08/11/2013 |
| Groupe Services Solidaires | Paris | Lavéo (lavage de véhicules à la main avec des produits écologiques et sans eau) | Le projet présenté est hors du champ du Fonds. De plus, l'association a déclaré qu'elle est non éligible au régime du mécénat selon les articles 200 et 238 bis du Code général des Impôts. | 08/11/2013 |
| Collectif du Pôle Économie Solidaire | Étampes | Mutualisation de l'accompagnement | Le projet présenté (activité d'ingénierie) est hors du champ du Fonds. De plus, l'association a déclaré qu'elle est non éligible au régime du mécénat selon les articles 200 et 238 bis du Code général des Impôts. | 08/11/2013 |



Ressources

En 2013, deux mécènes ont abondé les ressources du Fonds Transmission et Fraternité, pour un montant total de **869 676,64 €**.

Il s'agit de :

| Donateur | Montant |
|---|-------------------|
| Association des petits frères des Pauvres | 863 855,20 |
| Fondation des petits frères des Pauvres | 5 821,44 |
| Total | 869 676,64 |

Parmi ces dons, plusieurs étaient associés à des affectations particulières pour un montant total de **503 815,40 €**.

| Affectation | Montant |
|-------------------|-------------------|
| Tours | 2 063,13 |
| Rhône Alpes | 379 419,02 |
| Secteur de Nantes | 122 333,25 |
| Total | 503 815,40 |

Administration générale et communication

Le dernier Conseil de l'année a permis de discuter des orientations du Fonds pour 2014. Celles-ci ont été mises en ligne sur le site et sont jointes en annexe.

Le site <http://www.transmissionfraternite.org/> ouvert en juin 2012 fonctionne bien.

Il permet d'assurer la plus grande transparence sur les activités du fonds.

Les associations y trouvent toutes les informations utiles et y déposent leurs demandes de subvention en ligne.

En 2013, près de 5000 visites y ont été effectuées (plus de 3000 visiteurs différents). 63 comptes utilisateurs ont été ouverts tout au long de l'année.

Ce site comporte également un extranet réservé aux administrateurs et personnes ressource, et un outil de gestion intégré, permettant de gérer le suivi des dossiers.



Valorisation horaire du bénévolat

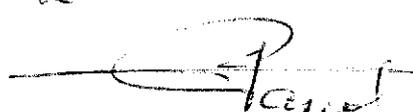
| Thèmes | Secrétaire | Président | Trésorier | Conseiller | Total 2013 (heures) |
|---|------------|-----------|-----------|------------|---------------------|
| Administration – Secrétariat général - Administration du site | 62 | 0 | 0 | 0 | 62 |
| Conseils d'administration * (préparation, tenue, suivi des décisions) | 45 | 22 | 15 | 9 | 91 |
| Dossiers (examens, visites *, conventions, suivi des subventions et paiements) | 150 | 40 | 25 | 35 | 250 |
| Site (préparation, mise en place, contrôles de garantie) | 25 | 0 | 0 | 0 | 25 |
| Total | 282 | 62 | 40 | 44 | 428 |

* Non compris les temps de déplacement



Annexes

- Orientations 2014
- Rapport du commissaire aux comptes
- Comptes annuels

Le Président

 21/3 / 2014

FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE

Fonds de dotation déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011
et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011

LES ORIENTATIONS POUR 2014

Afin de respecter les volontés initiales des testateurs, pour autant qu'elles puissent être connues, de guider ses décisions et d'opérer des choix indispensables, compte tenu de sa taille et de ses moyens, le Conseil d'administration du Fonds Transmission et Fraternité a retenu les orientations suivantes pour 2014.

Sans que ce soit une règle absolue, le Fonds Transmission et Fraternité financera principalement des actions concrètes s'adressant directement aux personnes âgées, en situation d'isolement, de précarité ou de pauvreté, ou aux personnes gravement malades ou en fin de vie.

À noter que les dossiers présentés devront concerner prioritairement ces personnes, mais pas forcément exclusivement, le Fonds s'intéressant également à la lutte contre l'exclusion.

En ce qui concerne les structures

Le Fonds Transmission et Fraternité s'attachera à soutenir des structures locales, des associations de taille modeste, des associations dont la collecte de fonds s'effectue au niveau local, et dans lesquelles le bénévolat a une place, ou est encouragé.

En ce qui concerne les projets

Le Fonds Transmission et Fraternité n'a pas pour objet de financer des opérations de communication, des colloques ou ateliers, ni de la formation.

En ce qui concerne les montants alloués

Les moyens dont dispose le Fonds Transmission et Fraternité étant par nature aléatoires, celui-ci ne pourra être qu'un partenaire financier privé parmi d'autres. Une demande de soutien en fonctionnement auprès du Fonds Transmission et Fraternité ne pourra pas s'avérer prépondérante par rapport aux autres financements publics ou privés accordés par ailleurs à l'association.

Les dossiers présentés devront faire la preuve que l'association a engagé une politique active de recherche de fonds.

En ce qui concerne la répétition des soutiens

L'aide du Fonds Transmission et Fraternité n'ayant pas vocation à être pérenne, celui-ci ne pourra soutenir le fonctionnement général d'une association qu'au maximum deux années de suite.

Cependant, si la preuve de la recherche d'autres fonds pouvait être apportée, une troisième année pourrait être envisagée.

En ce qui concerne des projets particuliers, la durée du soutien et son étalement dans le temps seront appréciés au cas par cas.

